



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 30 avril 2015
(OR. en)**

**8174/15
ADD 1**

PV/CONS 21

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: 3383^e session du Conseil de l'Union européenne
(AFFAIRES GÉNÉRALES), tenue à Luxembourg le 21 avril 2015

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

POINTS "A" (doc. 8035/15 PTS A 29)

1. Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 3
2. Projet de budget rectificatif n° 2 au budget général 2015..... 3
3. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen afin d'augmenter le montant du préfinancement initial versé aux programmes opérationnels soutenus par l'initiative pour l'emploi des jeunes [Première lecture]..... 3

*

* *

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

POINTS "A"

1. Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020

5479/15 FIN 49 CADREFIN 5 REGIO 7 FSTR 6 FC 7 SOC 21 AGRISTR 2
PECHE 25 JAI 38 ASIM 3
+ REV 1 (bg, mt)

Le Conseil a adopté un règlement modifiant le règlement fixant le cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2014-2020. (Base juridique: article 312 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne)

2. Projet de budget rectificatif n° 2 au budget général 2015

7659/15 FIN 253 PE-L 24
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 16 avril 2015.

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif n° 2 au budget général pour l'exercice 2015. (Base juridique: article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne)

3. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen afin d'augmenter le montant du préfinancement initial versé aux programmes opérationnels soutenus par l'initiative pour l'emploi des jeunes (Première lecture)

– Orientation générale

7562/15 REGIO 22 FSTR 16 FC 17 SOC 200 EMPL 116 FIN 246 CODEC 421
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 25 mars 2015

Le Conseil a adopté une orientation générale concernant cette proposition et a chargé la présidence de parvenir rapidement à un accord en première lecture avec le Parlement européen.